

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : CLARIE de BARTHÉLEMY

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : VERONIQUE NAUET (Nauet)

Adresse : N° 5 Rue Quai de la Nbe

Commune Barthelme

Code postal 45080

Nature des activités :

ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERALE

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Hirondelle de fenêtre</u>	<u>3 nids identifiés sur 2 fenêtres du bâtiment de la mairie. Travaux prévus</u>
B2	<u>de remplacement des huisseries en septembre 2024.</u>
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Travaux de rénovation d'humiers sur une partie du bâtiment de la mairie.

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION*

Destruction Préciser : la destruction de nids sera effectuée par un spécialiste avant le 1er septembre 2024 et après une autorisation de la mairie.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Formation de l'épave qui supervisera l'installation de nids.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : De septembre à novembre 2024
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Maine-et-Loire (49)

Cantons :

Communes : Bouchemaine

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Chaque nid doit être rempli par au moins 2 nids artificiels et sera installé avant le printemps 2025 (mars).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

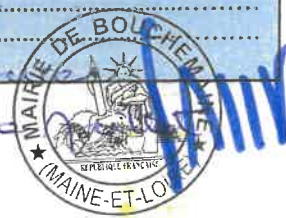
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Compte rendu des nids naturels et de nid artificiels remplis par rapport annuel à la loi.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Bouchemaine le 14 MARS 2024
Votre signature : Jérémy ...
Véronique ...



DSTU février 2024

**REPLACEMENT DES HUISSERIES EXTÉRIEURES
DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE DE BOUCHEMAINE
DEMANDE DE DÉROGATION DES ESPÈCES PROTÉGÉES**

NOTE TECHNIQUE

Des travaux de remplacement des huisseries extérieures (fenêtres) en bois du bâtiment de la mairie de Bouchemaine sont programmés sur la période d'avril à octobre 2024.

Depuis plusieurs années, des nids d'hirondelles se sont implantés sur le haut des embrasures notamment sur les rebords de 2 fenêtres de ce bâtiment donnant sur la rue de l'Abbaye. A ce jour, 3 nids d'hirondelles ont été répertoriés.

En procédant au remplacement de ces huisseries extérieures, ces nids risquent d'être endommagés voire détruits malencontreusement.

Les travaux s'adapteront à la période de nidification des hirondelles et débuteront sur les façades concernées en septembre 2024 (après vérification des nids). Ils seront accompagnés, en mesure compensatoire, de la pose de 6 nids artificiels sur les rebords des fenêtres.

Il sera rendu compte de la réinstallation des oiseaux sur la prochaine saison de nidification.

L'autorisation dérogatoire de procéder à cette destruction est donc sollicitée ce jour.

Pièces annexées :

- Cerfa 13614*01
- Plan de situation et photos de nids existants
- Modèle de nichoirs et d'implantation

♦ PLAN DE SITUATION

Façade du bâtiment de la mairie en travaux



♦ PHOTOS DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Fenêtres d'étage du bâtiment de la mairie impactées par la destruction des nids lors des travaux de changement des fenêtres



◆ MODELES DE NIDS ARTIFICIELS

Concernant les mesures compensatoires, il a été convenu de suivre les recommandations de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Ainsi, après les travaux programmés en septembre 2024 sur les 2 fenêtres impactées par les nids d'hirondelles, il sera installé 6 nids artificiels selon le modèle préconisé par la LPO.



Nid double pour hirondelles de fenêtre


(Ref J00023)

24,90 €

Nid double pour hirondelles de fenêtre en béton de bois à installer sous le rebord d'une fenêtre ou d'un balcon. [Voir plus](#)

Quantité 1

● En stock

 Ajouter au panier

 Transaction sécurisée

Produit certifié



Description

Caractéristiques

Nid double pour hirondelles de fenêtre en bois issu de forêts gérées durablement et béton de bois de qualité supérieure, très résistant aux intempéries.

En forme de boule avec un trou d'envol sur le haut, les nids doivent être placés sous une avancée de toit, le rebord d'une fenêtre ou le dessous d'un balcon, les uns à côté des autres.

En effet, les **hirondelles** étant des oiseaux grégaires qui nichent en colonies, nous vous recommandons donc d'installer plusieurs nids en même temps. L'**hirondelle de fenêtre** fréquente les **milieux urbains** et se distingue de l'**hirondelle rustique** par son croupion blanc, son plumage noir-bleu gris et son ventre tout blanc.

Astuce : pour éviter les désagréments et les souillures causés par les fientes, il suffit d'installer un dispositif anti-salissure sous les nids. Les fientes ainsi recueillies constituent par ailleurs, à faible dose, un excellent engrais naturel pour votre jardin.

Vendu sans Visserie.